



[A propos des lavoirs de Vendôme](#)

Alors qu'en été les promenades en barques, toujours très prisées, et ce depuis plusieurs années, favorisent la découverte, sous un angle inhabituel, de quelques vieux lavoirs typiques disposés, rive gauche, de part et d'autre de l'arche des Grands-Prés (ou Porte d'Eau), il serait peut-être bon de tenter de faire le point historique sur ce petit patrimoine vendômois, non négligeable (de par son importance et pour son intérêt social antérieur), mais aujourd'hui quelque peu délaissé(1).

Si le Loir omniprésent ne pouvait que favoriser leur implantation, en fait concernant ces lavoirs, les archives locales sont peu bavardes. Les érudits des deux derniers siècles n'en parlent pratiquement pas et aucune étude sur ce sujet, même succincte, n'a jamais été menée à bien.

Un inventaire, même approximatif, toutes époques confondues, n'a jamais pu être dressé. Une

première approche permet toutefois de classer ces lavoirs – à Vendôme s’entend – en quatre catégories principales, bien distinctes, à savoir : Les lavoirs du centre ville, particuliers ou déjà communs et les lavoirs des faubourgs sud, assurément les plus anciens ; les lavoirs apparus au XVIIe s. en périphérie immédiate de la vieille ville, hors les fortifications ; les lavoirs construits, au XVIIIe s., sur l’emplacement même de l’enceinte fortifiée et enfin, les grands lavoirs municipaux bâtis dans la seconde moitié du XIXe s.

Les lavoirs “intra muros”



Etablis sur les bras du Pont Perrin (rive gauche), Saint-Jacques (essentiellement rive droite), de la Chévrerie (sur les deux rives), du Pont Rondin (rive gauche), de La Cormegeaie (également sur les deux rives), voire exceptionnellement sur la rivière du Ponceau, coulant alors presque entièrement à ciel ouvert, l’origine, dans le temps, de tous ces “laveoirs” reste difficile à cerner. Cette dernière dénomination semble apparaître à la fin du XIIe s. pour désigner tout d’abord un bassin à ablution ou une sorte d’évier, avant de s’appliquer à un bassin pour laver ses vêtements, “son linge”, comme au XVe s., puis à l’édifice qui finira par l’abriter (début XVIIe e).

Localement, ces “laveoirs” vont aussi s’appeler “arrivouers” (plus tard “arrivoirs”), parce qu’ils permettaient “d’arriver” à la rivière, ou encore “planchers”, comme désignant les planches, fixes (alors simples pontons) ou plus tard amovibles, qui accueillaien, au niveau de l’eau, et en fonction des crues, les nombreuses lavandières. La trace écrite d’un tel lieu, le plus anciennement connu, du moins à ma connaissance, remonte à juin 1456 et se rapporte à un titre de propriété de l’Hôtel-Dieu (hélas retranscrit au XVIIIe s.) : ... propriété du canal (ici Saint-Jacques) passant par notre jardin avec lavoire... Ce qui ne veut pas dire pour autant que d’autres lavoirs n’existaient pas antérieurement. Un autre titre, en 1500, cette fois : ... une maison rue du Change et droit de

plancher sur la dite rivière (toujours ici le bras Saint-Jacques) et d'un bout aux maisons hostelleries de l'écu de France... confirme cette dernière appellation.

23 Venelles

Mais si la plupart des riverains des bras du Loir sus-nommés possédaient un "arrivouer" particulier, plus ou moins bien aménagé... et des latrines souvent attenantes, une grande partie de la communauté vendômoise n'y avait évidemment pas "droit d'usage", aussi, des planchers communs de modestes dimensions, furent-ils édifiés sur ces mêmes canaux. Leur accès se faisait alors par d'étroites allées ; le cadastre napoléonien de 1811, très proche du parcellaire "moyen-âgeux" de Vendôme, nous en restitue parfaitement le tracé. Pas moins de 23 venelles, existantes encore en partie, enserrées entre les maisons, desservaient ainsi ces lavoirs "publics" dans tout le centre ville(2). Pourtant, un titre daté du 12 avril 1507, fait exception à la règle et concerne un "arrivoir comtal" accessible par l'une des deux seules allées conduisant au Loir de la rue Ferme, donc directement aux fortifications : ... d'autres à l'allée qui va du marché (quartier dit "du derrière au comte", là où fut édifié le marché couvert) à l'arrivouer de la rivière du Loir avec droit d'y aller pour son usage, tenue de M. le comte... (ici Charles de Bourbon). Il est vrai que ce bras de rivière sud qui servait de fossé de défense était déjà bien protégé par la muraille parallèle de la basse-cour du château.



Ancien lavoir du lycée adossé à l'hôtel du Saillant.

Les lavoirs dépendants des bourgs

Ils étaient établis rive gauche du Loir bordant la rue Saint-Bienheure, aux abords et en aval du pont Saint-Georges, rue du Marchais (rue de la Grève actuelle, entre ce même pont et la rue des Ecoles, rive gauche). Au-delà, les petits moulins et le cours du Mardereau interdisaient leur implantation. Au nord de la ville, les Fossés du Mail (ou Arrières Fossés) n'en possédaient pas, la rivière servant alors de douve. La maison de l'Hôtel-Dieu (hôpital actuel), soit dit en passant, avait son propre lavoir près de l'arche "aux Bourreaux".

Il ne suffisait pas toutefois de disposer d'un plancher encore fallait-il l'entretenir. Un jugement du bailliage en date du 23 août 1617 condamnait ainsi ... les propriétaires qui ont des planchers sur la dite rivière du Loir à les faire curer, chacun en droit soi...

Les lavoirs "hors les murs"

Durant ce même XVIIe s., la vieille ville qui avait besoin d'espace, dans une sécurité toute relative, allait s'agrandir en construisant le long des principales voies "extra-muros". Dès lors, des lavoirs desservirent les nouvelles bâtisses élevées en bordure du chemin des Venages (rue du Maréchal de Rochambeau), du chemin de Mazangé (rue des Quatre-Huyes), mais seulement jusqu'aux Prés-aux-Chats, du chemin de Paris (rue du Docteur Faton), jusqu'à l'impasse du Chemin vert. Seul, le chemin de Chartres (Faubourg Chartrain) qui à cette époque se voit doté de trois congrégations religieuses (Les Capucins - 1602 -, les Calvairiennes - 1629 -, et les Ursulines - 1632 -) n'est pas à prendre en considération et pour cause, le Loir... en est trop éloigné. Les Ursulines, sur un canal dérivé de la rivière Saint-Denis, pouvaient cependant posséder leur propre lavoir.

A compter du XVIIIe s., les maires permirent aux riverains de creuser ou d'abattre les fortifications urbaines à la charge des habitants depuis 1467. De nouveaux lavoirs se créèrent ainsi,

essentiellement rive gauche des anciens fossés de défense : au nord, (entre la tour dite aujourd'hui de l'Islette et le pont Saint-Michel) ; à l'ouest, rivière Frincambault, (entre la Cormegeaie et la rue Basse) ; rive droite du canal de l'Essef Gerbier (quai Chevallier, en face de l'île Fisseau). Les revenus de la ville de l'an 1719 nous fournissent quelques exemples d'autorisation : ... Rue du Puits pour droit d'ouverture dans les dits murs et arrivouer aux fossez-cy pour 3 livres... ; Maison rue des Béguines paroisse de la Madeleine droit d'arrivouer dans les fossez... ; Rue Frincambault concession pour ouverture de porte dans les murs de la ville et les fossez avec droits de planche...

Les lavoirs communaux

Au XIX e s., il en alla tout autrement. Si les lavoirs particuliers perdurèrent, ceux destinés aux autres habitants devinrent moins accessibles, car les allées y conduisant furent pu à peu annexées par les maisons riveraines et passèrent dans le domaine privé. L'emploi de laveuse se professionnalisa et les municipalités, pour satisfaire une clientèle plus nombreuse, dut construire un certain nombre de lavoirs communaux, plus spacieux, plus fonctionnels, couverts et surtout plus facile d'accès. Les premiers projets de construction ou déjà de rénovation virent le jour dans les années 1867/70. Judicieusement placés, chaque quartier possédait désormais le sien. Le lavoir de l'Islette (en aval du pont du même nom, face au square Belot), le plus vase, intéressait la partie nord et nord-est de la ville (vers 1889) ; ceux des Prés-aux-Chats (en amont du pont des Etats-Unis), la zone nord, nord-ouest ; de la Grève (impasse sans nom, jouxtant les anciennes Pelleteries), le quartier sud-ouest (vers 1873) ; de la Chappe (en aval des anciens moulins), le hameau de la Haute et Basse Chappe et les écarts environnants (1875/78) ; du Marché couvert (1887) ; de Saint-Lubin (restauré vers 1887). Ce dernier lavoir, à plancher fixe, alimenté par une fontaine et non en relation directe avec le Loir faisait figure d'exception, son emplacement étant fonction des moulins qui, par les remous et les variations de niveau de l'eau, empêchaient, toute pratique de la lessive. A ceux-ci s'ajoutaient le lavoir des "Murs" (avenue Ronsard), vers 1905/8 ; le lavoir des Fontaines, appelé aussi de Courtiras (vers 1872). Un lavoir dit de Lubidet est également cité... (3).

Lavoir à étage

Voilà, d'une façon générale, simple et rapide l'évolution globale de tous ces lavoirs. Bien sûr, quelques cas particuliers dérogent à la règle quant au mode de construction ou par leur

emplacement assez inattendu. Dans le premier cas, le lavoir dit des "Cordeliers" (sur le bras Saint-Jacques, parc Ronsard, magnifiquement restauré par l'association Résurgence) reste l'un des rares témoignages, sinon le seul, de ce type à deux niveaux, destiné exclusivement à une collectivité, en l'occurrence une congrégation religieuse. Il était important, en effet, de faire égoutter le linge sur place avant de le transporter. Accessible par l'ancienne impasse dite de la "Chevrette" (au droit du n° 41 de la rue du Change actuelle) et par l'allée qui lui faisait autrefois face, ce lavoir étagé semble bien avoir appartenu, jusqu'à la Révolution, aux Cordeliers (Maison des Tilleuls). Pour le second cas, plusieurs maisons construites à l'aplomb de la rivière renfermaient un lavoir dans leurs fondations, à portée de battoir... si j'ose dire. Deux autres maisons bâties en partie sur l'un des nombreux bras du Loir, devaient abriter le leur, bien qu'aucun indice, actuellement, ne soit plus décelable. Pourtant la logique et la présence de l'eau dans leurs soubassements, en guise de cave, ne peuvent que confirmer cette intéressante possibilité.

De nos jours, certains lavoirs ont à jamais disparu (guerre 39/45, changement de propriétaires, vétusté, etc), d'autres périssent donnant, par endroits, une piètre représentation des berges de notre Loir tant vanté par ailleurs. Mais au fait ! l'image d'une ville, historique ou non, ne passe-t-elle pas, aussi, par la réhabilitation de son petit patrimoine, fut-il, lui, privé ?

Jean-Claude Pasquier

(1) L'intérêt sur ce petit patrimoine s'est depuis peu révélé par le livre du regretté Jean-Marie Lorain "Bruits de battoirs, les lavoirs en Loir et Cher", publié en 2002. Il fournit des informations très documentées sur les caractéristiques techniques de ces petits édifices et restitue la vie des lavoirs d'antan.

En vente en librairies et aux Editions du Cherche-Lune, 14 rue Honoré de Balzac, 41100 Vendôme.
Prix 20 € + port 2,50 €.

(2) Pour en savoir plus, on pourra consulter avec profit l'article de J. Aubert dans le bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, année 1990, p. 65.

(3) Les dates mentionnées se rapportent aux années durant lesquelles ces lavoirs apparaissent dans les archives et ne sont pas forcément leur date de construction.

Article paru dans notre édition de Février 2003